



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
07 mars 2017

Faisant suite à l'examen du 07/03/2017, la CNEDiMTS a adopté le projet d'avis le 07/03/2017

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société BOSTON SCIENTIFIC SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de INLIVEN CRT-P détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

La Commission émet un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

Code	Intitulé	Références/terme à radier
3410460	Stimulateur cardiaque triple chambre, BOSTON, INLIVEN CRT-P, modèle W274	Modèle W274 (à connecteurs non conformes aux normes européennes)
3482301	Stimulateur cardiaque triple chambre, BOSTON, INLIVEN CRT-P, modèle W275	Modèle W275 (à connecteurs conformes aux normes européennes)